

Réunion du 4 avril 2016

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Yves SUBLON

Absent(s) :

Rapporteur : Madame Isabelle DOLLINGER

**N° CP/2016/127 - Soutien aux collectivités locales et aux associations - 3321
Activités socioéducatives en faveur des jeunes bas-rhinois**

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- Décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 1 504 972,01 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, au titre de l'aide aux activités socioéducatives

- En application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens avec les administrations, elle autorise son président à signer les conventions financières 2016, à intervenir entre le Département, les centres socioculturels et les associations intercommunales mentionnés ci-dessous (conventions établies selon le modèle annexé au règlement financier départemental).

- Pour les centres socioculturels, il s'agit des centres de l'Esplanade, de l'Elsau, de HautePierre, de Cronembourg, de la Robertsau, du Fossé des Treize, de la Montagne Verte, de Koenigshoffen, du Neuhof, du Neudorf, de la Meinau, de la Krutenau, Au-delà des Ponts, de Hoenheim, Adolphe Sorgus et Victor Hugo de Schiltigheim, de Vendenheim, d'Illkirch-Graffenstaden, de Lingolsheim, Robert Schuman de Haguenau, Langensand de Haguenau, de Bischwiller, de Saverne, d'Obernai et de Sarre-Union.

- Pour les associations intercommunales, il s'agit de: Réseau d'animation intercommunal (RAI) de Marckolsheim, RAI de Niederbronn les Bains, Horizon Jeunes de Brumath et la Maison des jeunes et de la culture de Villé.

- Il est précisé que le soutien financier aux centres socioculturels et aux 4 associations Intercommunales s'effectuera selon les modalités suivantes : versement d'un acompte de 80 % de la subvention dès réception de la convention financière signée, puis versement du solde après évaluation par les services du Conseil Départemental.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Accusé de réception N° : 067-226700011-20160404-lmc199875-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 12/04/16

Adopté à la majorité

Le Président,
Frédéric BIERRY